

Affaire suivie par :

Le service Déchets

01 64 93 21 20

environnement@ccvalessonne.com

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU
**VAL
D'ESSONNE**

-Marie
-DGS
-com/cult
-Général
-Technique
-mba

#31585

MAIRIE DE LA FERTE-ALAIS
Madame la Maire
Mariannick MORVAN
5 RUE DES FILLETES
91590 LA FERTE-ALAIS



Ballancourt-sur-Essonne, jeudi 14 décembre 2023

Nos réf. : CCVE/2023D/340

Objet : Changement de situation

Madame la Maire

Dans le cadre de la Redevance incitative des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, les usagers doivent signaler auprès de la CCVE tout changement de situation dans un délai d'un mois, conformément à l'article 4.5.3 du Règlement de collecte en vigueur.

Ainsi, je vous sollicite afin de relayer auprès de vos administrés leur changement de situation. De ce fait, il est impératif de transmettre leurs justificatifs au Service Déchets Ménagers à l'adresse suivante Environnement@ccvalessonne.com ou via le portail citoyen du Val d'Essonne : <https://www.espace-citoyens.net/valessonne>.

Voici la liste des documents à transmettre suivant le cas :

- Une copie de l'attestation notariale dans le cas d'une vente ou acquisition d'un bien immobilier,
- Une copie de la remise des clés dans le cas d'une nouvelle construction,
- Une copie du bail d'entrée ou l'état des lieux de sortie dans le cas d'une location.

Vous trouverez ci-joint une fiche informative pouvant être transmise à vos administrés concernés.

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Gilles LE PAGE

Maire de Guigneville-sur-Essonne

Vice-président de la Communauté de

Communes du Val d'Essonne

En charge des Déchets Ménagers et Assimilés

INFORMATION

Merci de signaler tout changement de situation dans un délai d'un mois, conformément à l'article 4.5.3 du Règlement de collecte en vigueur en joignant les justificatifs suivants :

- Une copie de l'attestation notariale dans le cas d'une vente ou acquisition d'un bien immobilier,
- Une copie de la remise des clés dans le cas d'une nouvelle construction,
- Une copie du bail d'entrée ou de l'état des lieux de sortie dans le cas d'une location.

Vous pouvez faire parvenir ces informations soit :

- Par courriel à l'adresse suivante : environnement@ccvalessonne.com
- Par courrier à l'adresse suivante : CCVE – Parvis des Communautés – BP 29 – 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE
- Via le portail citoyen du Val d'Essonne : <https://www.espace-citoyens.net/valessonne>

Communauté de Communes du Val d'Essonne

Lundi : de 9h-12h et 14h-18h / Mardi : de 09h-12h / Mercredi : de 09h-12h et 14h-18h00

Vendredi : 9h-12h et 14h-17h00

Parvis des communautés - 91610 Ballancourt-sur-Essonne

environnement@ccvalessonne.com - 01 64 93 21 20 - www.valessonne.fr

INFORMATION

Merci de signaler tout changement de situation dans un délai d'un mois, conformément à l'article 4.5.3 du Règlement de collecte en vigueur en joignant les justificatifs suivants :

- Une copie de l'attestation notariale dans le cas d'une vente ou acquisition d'un bien immobilier,
- Une copie de la remise des clés dans le cas d'une nouvelle construction,
- Une copie du bail d'entrée ou de l'état des lieux de sortie dans le cas d'une location.

Vous pouvez faire parvenir ces informations soit :

- Par courriel à l'adresse suivante : environnement@ccvalessonne.com
- Par courrier à l'adresse suivante : CCVE – Parvis des Communautés – BP 29 – 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE
- Via le portail citoyen du Val d'Essonne : <https://www.espace-citoyens.net/valessonne>

Communauté de Communes du Val d'Essonne

Lundi : de 9h-12h et 14h-18h / Mardi : de 09h-12h / Mercredi : de 09h-12h et 14h-18h00

Vendredi : 9h-12h et 14h-17h00

Parvis des communautés - 91610 Ballancourt-sur-Essonne

environnement@ccvalessonne.com - 01 64 93 21 20 - www.valessonne.fr